Famille MATIAS Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents				-69.00
Avance versée				0.00
Participation	Décembre-24			0.00
Autres frais	Décembre-24			20.00
Cantine	Décembre-24	(11)		46.75
Garderie	Décembre-24	(5)		3.75
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)		0.00
			S/Total	70.5

Règlement à effectuer **1.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.